

III. ENQUÊTE ALIMENTAIRE

Le régime alimentaire tunisien demeure, dans sa totalité, basé sur les céréales bien que les quantités consommées en ces produits sont en baisse continue passant de 204,4 kg par personne par an en 1985 à 174,3 kg en 2015, soit une baisse de 30kg en l’espace de 20 ans.

A l’inverse, la ration a enregistré un apport plus important en légumes, fruits et produits d’origine animale.

Ce changement du régime alimentaire caractérisé par la baisse de la consommation des céréales et l’augmentation de celles des légumes, fruits et produits animaliers, constitue un indicateur de l’amélioration du régime alimentaire des ménages.

Le développement de l’agriculture et de l’industrie agro-alimentaire ont contribué avec l’amélioration du niveau et des conditions de vie des ménages à une transition au régime alimentaire traditionnel axé principalement sur les céréales à un régime plus diversifié et mieux équilibré.

Tableau 7: Evolution des quantités consommées par personne par an 1985-2015

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Total céréales ⁽¹⁾	204.4	196.4	187	180.4	182.6	180.7	174.3
Dont :							
Blé dur	117.2	110	102.5	91.5	81.6	75.7	42.6
Blé tendre	72.2	71.7	71.7	72.8	80.1	82.8	83.6
Légumineuses sèches	3.2	3.2	2.6	3	3.3	3.4	3.4
Légumineuses vertes	8.7	5.8	6.9	7.1	7.3	7.6	7.1
Légumes frais	77.6	81.5	72.7	76.2	78.3	78.5	85.3
Légumes transformés ⁽²⁾	46.8	52.2	52.6	54.7	60.2	60.8	64.0
Fruits	38.9	53	43.1	61.2	70.8	66	80.8
V viande et Volaille	17.8	19.9	21	24.8	26.9	29.8	32.5
Dont:							
viande ovine	6.4	7.6	8.6	9.0	9.5	9.4	7.1
viande bovine	5.2	4.2	3.6	2.9	3.3	2.9	3.9
volailles	4.5	6.5	6.9	10.8	11.7	15.2	19.4
Poissons	6.1	7.1	5.8	6.7	9.4	9.7	8.5
Laits	37.5	38.8	40	44.5	53.9	95	109.7
Produits laitiers ⁽³⁾	14.1	19.6	25.2	33.5	29.6	34.2	40.7
Dont:							
yaourts	29.0	33.0	28.0	35.0	48.4	72.2	102
fromage	0.2	0.2	0.4	0.7	0.7	0.9	1.4
beurre	0.4	0.7	0.9	1.1	0.9	1.0	1.0
œufs (en nbre de pièces)	77.0	97.0	98.0	119.0	132.8	166.7	186.6
Huiles	20.8	25.1	23	24.1	22.7	23.9	25.7
Dont:							
Huile d'olive	6.0	8.2	6.1	8.2	7.2	6.7	7.4
Huile de graine végétale	14.8	16.9	16.7	15.9	15.5	17.1	18.3
Sucre et produits sucrés	16.5	17.4	16.1	17.4	16.7	15.8	15.3
Thé	1.6	1.7	1.5	1.4	1.1	1.0	1.0
Café	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0

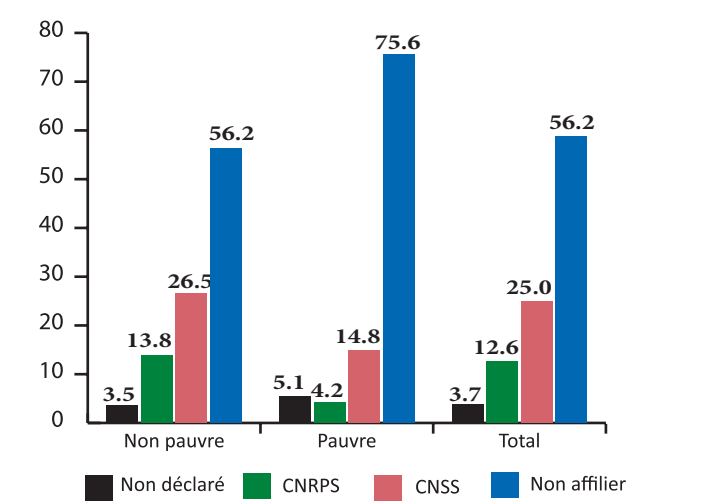
⁽¹⁾ En équivalent grains ⁽²⁾ En équivalent légumes frais ⁽³⁾ En équivalent lait frais

IV. ENQUÊTE ACCÈS AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

IV.1 Affiliation aux caisses sociales

Les résultats dégagés de l’Enquête montrent que la part de la population pauvre affiliée aux caisses sociales (CNSS, CNRPS) est nettement inférieure à celle non pauvre (19% contre 40,3%)

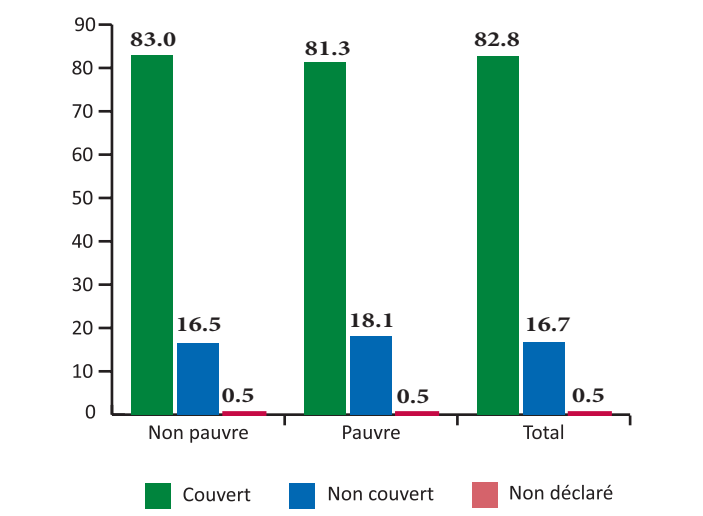
Graph 5: Distribution des affiliés aux Caisses Sociales



IV.2 Couverture santé

Les données de l’Enquête montrent que la part des non pauvres bénéficiant d’une couverture sanitaire est un peu plus supérieure à celle des pauvres bénéficiaires (83,0% contre 81,3%).

Graph 6: Distribution des bénéficiaires de couverture sanitaire



70, Rue Ech-cham Tunis BP 265 Cedex

Tel : (216) 71 891 002 | Fax : (216) 71 792 559

E-mail: ins@ins.tn

Site: www.ins.tn



FLASH

CONSOMMATION ET NIVEAU DE VIE



N° 1 Décembre 2016

I. INTRODUCTION

L’Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages figure incontestablement parmi les enquêtes régulières et périodiques majeures du dispositif d’observation statistique tunisien. La dernière opération conduite en 2015 constitue la dixième enquête quinquennale du genre que l’Institut National de la Statistique (Statistiques Tunisie) réalise depuis 1968. L’enquête vise essentiellement à fournir des informations sur l’acquisition par les ménages de biens et services destinés à la consommation, notamment la consommation des produits alimentaires.

L’objectif global de l’Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages est de dégager des éléments d’appréciation quantitatifs sur le niveau de vie des ménages tunisiens à travers les acquisitions et les dépenses de consommation. Elle touche plusieurs domaines d’études dont principalement :

- (i) Les dépenses et les acquisitions des ménages au cours de la période de l’enquête ;
- (ii) La consommation alimentaire de la population tunisienne et l’état nutritionnel global pour cette population;
- (iii) Les conditions de vie des ménages;
- (iiii) La pauvreté et ses déterminants dans le pays.

II. ENQUÊTE BUDGÉTAIRE

II.1 Structure des dépenses

Les résultats dégagés de l’enquête montrent, qu’en moyenne, les dépenses de consommation effectuées par personne et par an s’établissent à 3 871 dinars en 2015, comparé à 2 601 Dinars en 2010, ce qui correspond à une progression en terme nominal de 48,8% sur la période 2010-2015. D’autre part, la structure des dépenses moyennes par personne soutient la tendance au repli de la part relative dans les dépenses totales consacrées aux produits alimentaires qui passe de 29,3% en 2010 à 28,9% en 2015. La rubrique des dépenses affectées au logement, l’électricité et l’eau enregistre une augmentation de sa part dans les dépenses totales pour s’établir à 26,6% en 2015 contre 24,4% en 2010. On retiendra en outre que les dépenses moyennes réservées à l’habillement ont cédé un point de pourcentage en 2015, au profit d’une progression du même ordre pour la part affectée aux dépenses de santé et d’hygiène.

Tableau 1 : Structure de la dépense moyenne par personne et par an 2010- 2015 (en Dinars)

Catégorie de dépense	Dépense moyenne à prix courants (en Dinar)		Coefficients budgétaires moyens (en %)	
	2010	2015	2010	2015
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	763	1 118	29.3	28.9
Boissons alcoolisées et Tabac	73	102	2.8	2.6
Habillement	224	293	8.6	7.6
Logement, électricité et eau	635	1 030	24.4	26.6
Meubles, électroménagers	117	143	4.5	3.7
Santé, Hygiène et soins personnels	228	363	8.8	9.4
Transport	233	360	9.0	9.3
Télécommunications	141	171	5.4	4.4
Loisirs et culture	36	44	1.4	1.1
Education, enseignement	54	84	2.1	2.2
Vacances, restauration et café	84	157	3.2	4.0
Autres dépenses	12	6	0.5	0.2
Total	2 601	3 871	100.0	100.0

II.2 Seuils de pauvreté et de pauvreté extrême

La pauvreté est une situation de privation matérielle et sociale empêchant certains individus de satisfaire leurs besoins essentiels. En Tunisie, l’approche retenue pour la mesure de la pauvreté consiste à aborder cette problématique en termes de conditions de vie à travers l’exploitation des données issues de l’enquête quinquennale. Le « seuil de pauvreté » désigne alors le niveau de consommation minimum en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre, c’est-à-dire ne disposant pas d’un niveau de vie convenable.

Un seuil de pauvreté spécifique a été estimé pour chacun des milieux : communal et non communal. Ce seuil tient compte des modes de consommation des tunisiens et du coût de la vie dans les différents lieux de résidence (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Seuils de pauvreté et de pauvreté extrême 2000-2015 (en Dinars par habitant et par an)

Seuils de pauvreté	Seuil de pauvreté extrême				Seuil de pauvreté			
	2000	2005	2010	2015	2000	2005	2010	2015
Métropolitain	445	577	774	1085	769	998	1340	1878
Communal	430	558	749	1050	698	905	1215	1703
Non communal	390	506	679	952	615	798	1070	1501
Tunisie	418	546	733	1032	683	897	1206	1706

II.3 Mesure de la pauvreté au Niveau National

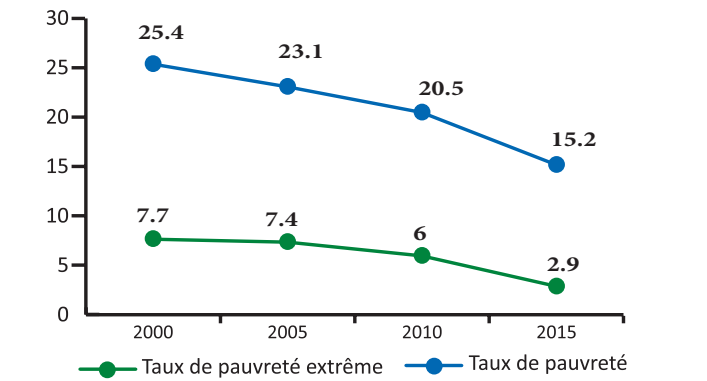
Tableau 3 : Taux de pauvreté et de pauvreté extrême 2000-2015 (en %)

Mesure de pauvreté	Pauvreté extrême				Pauvreté globale			
	2000	2005	2010	2015	2000	2005	2010	2015
Communal	3.4	3.0	2.1	1.2	16.6	14.8	12.6	10.1
Non communal	15.2	15.5	13.6	6.6	40.4	38.8	36.0	26.0
Tunisie	7.7	7.4	6.0	2.9	25.4	23.1	20.5	15.2

Le taux de pauvreté (pourcentage des ménages affichant des dépenses inférieures au seuil de pauvreté) s’établit à 15,2% en 2015, contre 20,5% en 2010. Le taux de pauvreté marque une baisse de 5,3 points de pourcentage sur la période 2010-2015, contre une baisse de 2,6 points entre 2005 et 2010 et de 2,3 point entre 2000 et 2005 (25,4% en 2000, 23,1% en 2005 et 20,5% en 2010).

Les estimations issues des résultats de l’enquête montrent également une nette baisse du taux de pauvreté « qualifiée de sévère ou extrême », puisqu’il ressort à 2,9% en 2015 contre 6% enregistrée en 2010, 7,4% en 2005 et 7,7% en 2000.

Graph 1 : Evolution du taux de pauvreté et du taux de pauvreté extrême 2000-2015



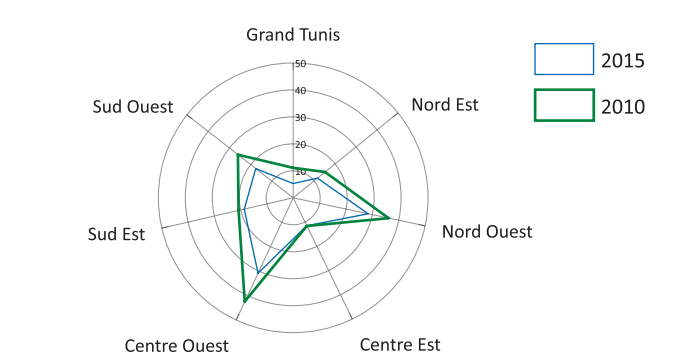
II.4 Déclinaison de la pauvreté au Niveau Régional

Le taux de pauvreté varie considérablement entre les régions de la Tunisie, comme indiqué dans le tableau 4. Les régions du Centre Ouest et du Nord Ouest du pays affichent encore les taux de pauvreté les plus élevés, suivies par les régions situées au Sud du territoire national.

Tableau 4. Déclinaison de la pauvreté par région 2000-2015 (%)

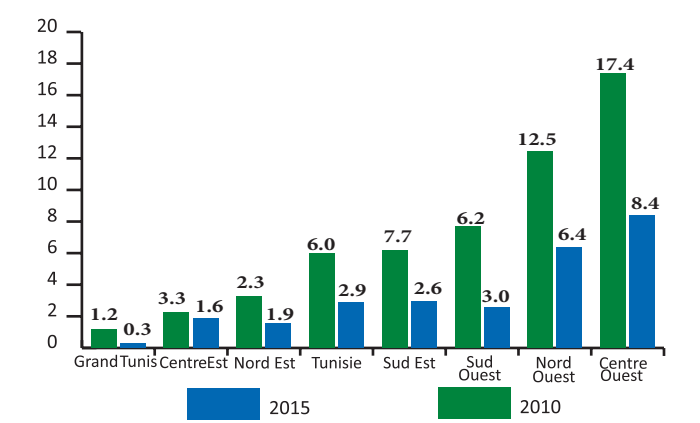
Régions	Pauvreté extrême				Pauvreté globale			
	2000	2005	2010	2015	2000	2005	2010	2015
Grand Tunis	1.6	1.8	1.2	0.3	13.7	12.3	11.1	5.3
Nord Est	6.8	4.9	3.3	1.6	23.9	21.8	15.2	11.6
Nord Ouest	8.4	8.5	12.5	6.4	32.9	29.6	36.2	28.4
Centre Est	3.9	2.7	2.3	1.9	14.3	12.5	11.6	11.5
Centre Ouest	18.8	25.0	17.4	8.4	44.1	49.7	42.3	30.8
Sud Est	10.5	6.9	6.2	3.0	32.9	24.5	20.7	18.6
Sud Ouest	13.6	10.8	7.7	2.6	38.3	32.3	25.9	17.6
Tunisie	7.7	7.4	6.0	2.9	25.4	23.1	20.5	15.2

Graph 2: Taux de pauvreté par région 2010-2015 (%)



Les résultats par région reflètent une contraction simultanée des deux taux de pauvreté pour toutes les régions du pays entre 2010 et 2015, à l’exception de la région du Centre Est qui affiche presque une stagnation de 11,6% en 2010 contre 11,5% en 2015.

Graph 3: Taux de pauvreté extrême par région 2010-2015



Cependant, au regard de la distribution du niveau des dépenses de consommation, les déséquilibres entre les régions demeurent encore patents. En effet, la région du Centre Ouest, même si elle affiche les meilleures performances en matière de pauvreté entre 2010 et 2015, se distingue encore par le taux de pauvreté le plus élevé en Tunisie et son « gap » dans ce domaine par rapport à d’autres régions, comme celles situées sur le littoral de la Tunisie, demeure important.

II.5 Déclinaison de la pauvreté par gouvernorat

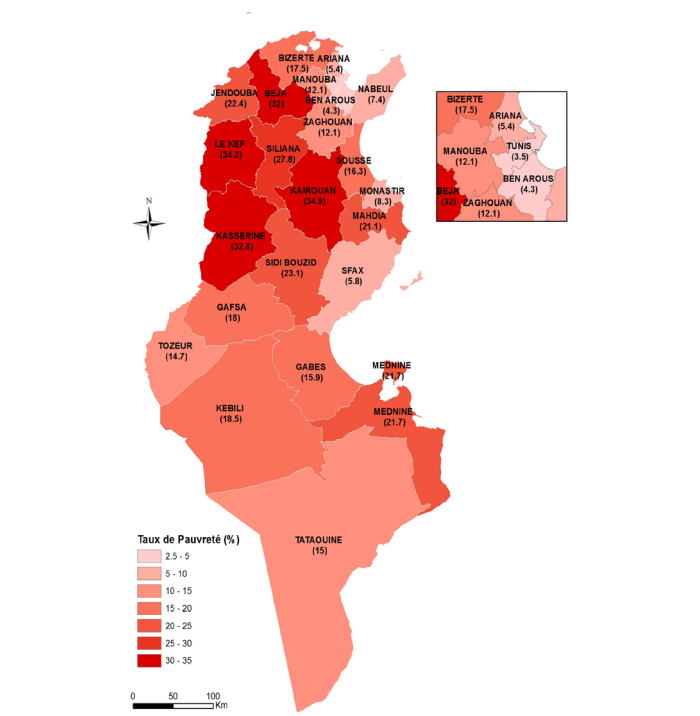
Les résultats reportés au Tableau 5 montrent que le problème de l’extrême pauvreté est quasi-absent dans les villes du Grand Tunis, Nabeul, Monastir, et Sfax. Par contre, il est relativement important dans les gouvernorats de Kairouan (10.3% des kairounais), Kasserine (10.2%) et, dans une moindre mesure Siliana (8.8%) et le Kef (8.3%).

Pour la pauvreté globale, c’est encore une fois Kairouan qui affiche l’incidence de pauvreté la plus élevée (34.9%, soit presque deux individus sur cinq). Elle est suivie du Kef (34.2%), Kasserine (32.8%), Beja (32%) et Siliana (27.8%).

Tableau 5 : Déclinaison de la pauvreté par gouvernorat en 2015 (en %)

Gouvernorat	Pauvreté extrême	Pauvreté globale
Tunis	0.3	3.5
Ariana	0.0	5.4
Ben Arous	0.2	4.3
La Manouba	0.6	12.1
Nabeul	0.4	7.4
Zaghouan	6,9	12.1
Bizerte	3.5	17.5
Béja	6.9	32.0
Jendouba	3.6	22.4
Le Kef	8.3	34.2
Siliana	8.8	27.8
Sousse	3.2	16.3
Monastir	0.3	8.3
Mahdia	4.0	21.1
Sfax	0.9	5.8
Kairouan	10.3	34.9
Kasserine	10.2	32.8
Sidi Bouzid	4.1	23.1
Gabès	1.2	15.9
Mednine	4.7	21.7
Tataouine	1.5	15.0
Gafsa	3.6	18.0
Tozeur	1.0	14.7
Kebeli	1.7	18.5
Niveau National	2.9	15.2

Graph 4: Illustration du Taux de pauvreté par gouvernorat 2015 (%)



II.6 Inégalités

L’indice phare qui mesure la dispersion du bien-être est l’indice d’inégalité de Gini.

Il apparaît de manière relativement claire que l’indice d’inégalité de GINI pour l’année 2015 est inférieur à celui calculé pour 2010. Cela semble dès lors démontrer que l’inégalité aurait diminué au cours de cette période, qui aurait été vraisemblablement favorisée en particulier par une hausse des revenus salariaux entre 2010 et 2015.

Pendant cette même période, les régions du Centre Ouest, du

Tableau 6 : Indice d’inégalité de GINI selon les régions géographiques

Régions	2000	2005	2010	2015
Grand Tunis	37.2	36.6	34.9	31.6
Nord Est	36.2	32.5	26.9	28.9
Nord Ouest	36.7	31.8	31.9	29.4
Centre Est	37.5	31.3	30.5	30.5
Centre Ouest	37.8	37.0	34.2	28.5
Sud Est	37.0	37.3	32.3	28.1
Sud Ouest	36.6	34.7	31.9	26.2
National	38.9	36	33.9	30.9

Sud Est, du Grand Tunis et du Nord Ouest ont également connu une baisse de leurs inégalités de consommation, de l’ordre de 4 à 6 points de pourcentage pour les deux premières régions, un peu plus que 3 points de pourcentage pour la région du Grand Tunis et 2,5 points de pourcentage pour le Nord ouest (voir tableau 6). La baisse des inégalités dans plusieurs régions entre 2010 et 2015 pendant que l’inégalité globale de la consommation n’a presque pas changé est une indication d’un accroissement des inégalités entre les régions.